



Ville de Bernay
Délibération : 17
Conseil du 11 décembre 2020

VILLE DE BERNAY

CONSEIL MUNICIPAL - SEANCE DU 11 DECEMBRE 2020 -

Délibération n° 97-2020

Rapporteur : Madame Claudine HEUDE

L'an deux mille vingt, le onze décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Madame Marie-Lyne VAGNER, maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickaël PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Claudine HEUDE, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Pierre JALET, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASNON, Valérie DIOT, Thierry JOSSÉ, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, Valérie BRANLOT, Sandrine BOZEC, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Nathalie PERRET, Antonin PLANCHETTE.

Pouvoirs : Céline MENANT à Mickaël PEREIRA, Dominique BÉTOURNÉ à Marie-Lyne VAGNER, Sébastien LERAT à Ulrich SCHLUMBERGER ;

Absents : Céline MENANT, Dominique BÉTOURNÉ, Sébastien LERAT.

Date de la convocation : 04 décembre 2020.

Mickaël PEREIRA est nommé secrétaire de séance.

Objet : RAPPORT SUR L'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE 2020

EXPOSÉ DES MOTIFS :

La ville de Bernay a été éligible au titre de l'année 2019 à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS). Le montant versé en 2019 à la commune représente **515 013 €**, il fait partie de la dotation globale de fonctionnement (DGF).

L'objectif de cette dotation versée par l'État, est d'aider les communes à financer leurs actions de fonctionnement en matière de développement social urbain.

L'article L.1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par la loi n°2014-173 du 21 février 2014, prescrit que les communes bénéficiaires de la DSU doivent en justifier l'emploi au travers d'un rapport annuel présenté au Conseil Municipal et dressant l'état des lieux des politiques menées par la ville en matière de développement social urbain, notamment dans les domaines touchant à l'insertion des populations fragilisées, aux services sociaux et à la jeunesse.

Le compte administratif 2019 fait apparaître les efforts financiers de la Ville suivants :

• **Gratuité du transport urbain Bmob :**

En tant qu'Autorité Organisatrice des Transports, la ville de Bernay gère le réseau « Bmob » qui permet de relier les deux quartiers au centre-ville, dont celui inscrit dans le dispositif Contrat de Ville.

L'ensemble de la population bénéficie d'un accès au réseau de transport urbain totalement gratuit qui affiche une augmentation de 144% de sa fréquentation.

Le coût annuel actualisé du réseau urbain de voyageurs de Bernay en 2019 a été de **171 247 € TTC**.

• **Gratuité et médiation culturelle :** Favoriser l'accès aux loisirs et à la culture

LE PIAF :

Le budget artistique consacré à l'ensemble des événements gratuits représente **88 807,13 €** en 2019. Ce budget ne comprend pas les frais de fonctionnement, de personnels et de communication du service culturel.

- La première édition de Bernay en Scène, temps fort destiné aux associations culturelles bernayennes, s'est déroulée sur 3 week-ends. Ce sont ainsi 6 associations qui ont été accueillies au cours de 8 représentations qui ont rassemblé 1 141 spectateurs.
- La Ville de Bernay a organisé, en partenariat avec Aérolive, les Scènes de l'Abbaye. Cet événement dédié aux musiques actuelles s'est déroulé sur deux soirées en plein air au centre-ville de Bernay. Huit groupes normands, dont deux groupes issus d'un tremplin local, ont été accueillis et ont rassemblé 2 600 personnes.
- Le festival « Côté Cour Côté Jardin » a proposé 13 spectacles d'arts de la rue en juillet 2019 qui ont rassemblé 4 590 spectateurs.
- Les journées européennes du Patrimoine se sont déroulées sur 3 journées en septembre 2019. Plus de 26 événements (spectacles, visites, performance) se sont déroulés et ont rassemblés 1 350 spectateurs.
- Dans le cadre du week-end d'ouverture de la saison 2019/2020 du Piaf, deux spectacles gratuits étaient programmés (Bal Hip-Hop et retransmission de l'Opéra de Rouen en direct) et ont rassemblés 378 spectateurs.
- Dans le cadre de l'ouverture de Bernay Scintille, le spectacle Bulle a été présenté et a rassemblé 1 259 spectateurs.

LE MOULIN :

Le budget culturel consacré à l'ensemble des événements gratuits représente près de **38 000 € TTC** en 2019 sans compter la masse salariale correspondant à ces animations.

La fréquentation du service a conforté en 2019 le processus d'évolution positive engagé depuis quelques années, fruit du travail mené avec les équipes pour redynamiser les structures et faire évoluer l'offre de service.

La fréquentation de la ludothèque a augmenté de 11.5 % par rapport à 2018 et les emprunts ont évolué de 3.28 %.

La fréquentation de la médiathèque a poursuivi son évolution avec une augmentation de 7.11 % par rapport à 2018, soit 37 992 passages. De même le nombre de prêt a augmenté de 13.47 % soit 65 408 emprunts.

L'année 2019 a été marquée par :

- La mise en œuvre d'un programme d'extension des horaires d'ouverture :
 - Ludothèque : de 21 heures à 28.5 heures hebdomadaires
 - Médiathèque : de 26 heures à 42 heures par semaine
- La gratuité pour les Bernayens
 - Mise en place de la carte culture
- La mise en œuvre d'une inscription unique Médiathèque / Ludothèque
 - Dossier d'inscription unique « Le Moulin »
 - Adhésion unique
- La proposition de nouveaux services :
 - Prêt de CD
 - Prêt de DVD
 - Prêt de livres audios
- La mise en cohérence de la programmation des structures pour une offre de service plus adaptée

Ainsi, la programmation a été développée et se compose ainsi :

- Actions régulières
 - Animations hebdomadaires enfance/petite enfance
 - Animations mensuelles adultes
 - Journées thématiques
 - Soirées jeux
- Accueils hebdomadaires de structure :
 - Petite enfance
 - Enfance jeunesse
 - Etablissements scolaires
- Actions transversales :
 - Participation aux manifestations de la collectivité (été à Bernay, Bernay scintille)
 - Participation occasionnelle à des actions portées par d'autres services et/ou acteurs locaux
- Actions occasionnelles

- Actions mensuelles en lien avec la programmation nationale et/ou départementale

Au-delà de toutes les actions inscrites dans une programmation annuelle, le service offre, sur chaque créneau d'ouverture, une proposition d'animation gratuite sous forme de conseils, lectures et jeux improvisés à la demande des usagers ou sur proposition de l'équipe.

Le PÔLE ABBAYE :

Le budget culturel consacré à l'ensemble des événements gratuits représente près de **35 000 € TTC** en 2019 sans compter la masse salariale correspondant à ces animations.

En 2019, le pôle Abbaye a fait bénéficier de conditions de gratuité à 4 178 personnes, représentant 54 % de la fréquentation globale.

1 577 visiteurs individuels ont pu bénéficier de la gratuité pour visiter le musée ou les sites patrimoniaux, dont 131 pour le premier dimanche du mois (gratuit pour les musées de France).

La Carte Culture est un dispositif d'accès simplifié à toute l'offre culturelle de la Ville de Bernay mis en place en 2019. Ce dispositif a pour objectif de favoriser l'accès à la culture ; il offre à son détenteur la gratuité pour les collections permanentes et les expositions du musée, et des tarifs réduits sur les animations proposées. L'accès à l'abbatiale, en visite libre, reste gratuit.

En complément de ce dispositif, le pôle Abbaye a réalisé 23 animations gratuites : 8 « Hors des réserves » qui consiste en la présentation d'objets rarement sortis des réserves du musée et qui a réuni 36 personnes sur l'ensemble des dates ; 6 « Apéros au musée » qui ont réuni 207 personnes ; 8 « Ateliers familles » qui ont réuni 54 personnes ; 1 conférence sur le thème de « La libération de Bernay » et qui a réuni 66 personnes.

Il organise également des événements pour les journées nationales gratuites, fréquentés par un public varié et nombreux : 36 visiteurs pour les Journées européennes des métiers d'art ; 177 pour la Nuit des musées ; 103 pour Pierres en Lumière ; 76 pour les Rendez-vous aux jardins ; 190 pour les Journées européennes du patrimoine ; 29 pour les Beaux-arts culinaires ; 331 pour Bernay Scintille.

L'équipe du musée met également en place des actions en faveur du public enfant et jeune, qui en bénéficie gratuitement (Bernay).

Le pôle Abbaye a accueilli 2 601 élèves (dont maternelles 25%, Primaires 57%, Collèges 15%, Lycée 3%), 63 enfants de centres de loisirs (entre 6 et 12 ans), 72 enfants maternelles et crèches, et 32 enfants entre 13 et 17 ans.

Tous ces enfants et élèves ont pu bénéficier d'ateliers, de visites ainsi que d'animations spécifiques ludiques et diversifiées, tels que des visites du jardin des moines, des visites thématiques du musée, des ateliers modelage ou peinture, des escape game et murder party.

• **Subventions et avantages en nature au Centre Communal d'Action Sociale de Bernay :**

Le CCAS gère un service de maintien à domicile prenant en charge 220 bénéficiaires. Il gère également la résidence Autonomie Lyliane Carpentier comprenant 81 appartements. Le CCAS mène une politique de solidarité et accorde des aides facultatives ou des secours d'urgence en numéraire ou sous forme de bons alimentaires.

Il développe une politique de prévention de la perte d'autonomie à destination des seniors de la Ville de Bernay et met en place plusieurs actions solidaires telles que les colis de Noël, le repas des cheveux blancs, la mise en place du forum de l'alimentation.

La totalité de la subvention Ville versée au CCAS pour 2019 s'est élevée à 215 000 euros dont : 109 000 euros conservés sur le budget principal, 60 000 euros reversés au Budget annexe MAD, 46 000 euros reversés au Budget annexe FRPA.

Les avantages en nature sont estimés à 200 000 euros pour la mise à disposition des services transversaux de la Ville (RH, Finances, Informatique, Juridique, Marché Publics, Logistique, Courrier, Services Techniques) sans compter la mise en disposition du bâtiment pôle social.

Soit un montant total de **415 000 € TTC** de soutien de la ville de Bernay au Centre Communal d'Action Sociale.

• **Subventions et avantages en nature aux associations :**

Le soutien à la vie associative est un enjeu fort pour la solidarité et le lien social. Aussi, un soutien d'environ **522 618,66 € TTC** a été apporté aux associations, au titre des subventions versées (pour un montant total de 145 670 €) et des aides en nature (mise à disposition de locaux, de salles, de personnel).

• **Soutien des activités pour la petite enfance, les enfants et les jeunes :**

En 2019, le Service Enfance Jeunesse a introduit la médiation culturelle dans les accueils périscolaires et proposé des ateliers sur les temps périscolaires du matin et soir, au sein des écoles, encadrés par des animateurs qualifiés.

L'accueil de loisirs proposait aux enfants de 3 à 13 ans, sur les temps périscolaires du mercredi et les temps extrascolaires, des projets thématiques, ludiques et éducatifs. Sur l'année 2019, 8 707 journées enfants ont été réalisées.

Le Service Enfance Jeunesse a créé en 2019, des RV de la Jeunesse, afin de proposer, en collaboration avec les services culturels et partenaires sportifs du territoire, des activités aux jeunes de 11 à 17 ans. Six semaines ont été ainsi réalisées sur cette année.

Le multi accueil a poursuivi le projet jardinage démarré l'an passé en lien avec le service des espaces verts auquel le relais assistants maternels s'est rallié.

8 visites aux serres de la ville ont été effectuées avec les enfants et 4 ateliers ont eu lieu dans les structures petite enfance en lien avec un agent de ce service.

En 2019, la ville a poursuivi le déploiement des actions parentalité en proposant 35 rendez-vous différents dont 12 cafés des parents, 7 soirées conférence et 16 ateliers enfants/parents dont certains se sont faits en collaboration avec le centre social sur le quartier prioritaire."

La totalité des dépenses du pôle éducation jeunesse représentait en 2019 de **343 000 € TTC**.

- **Le contrat de ville**

La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité envers des quartiers fléchés car cumulant plusieurs critères de difficultés. Ainsi ces quartiers ciblés concentrent des politiques spécifiques dans le cadre du Contrat de Ville. Sur le territoire de Bernay, le quartier du Bourg le Comte est identifié comme quartier prioritaire politique de la Ville. Signé pour la période 2015-2020, le contrat a été prolongé jusqu'en 2022 conformément au Protocole de Dijon.

Dans le cadre de ce contrat, le programme de réussite éducative (PRE) est déployé à destination des enfants repérés par l'Education Nationale et de leurs familles.

Les actions spécifiques de 2019 :

- Travail sur le Conseil Citoyen
- La prévention des violences et soutenir les victimes et favoriser l'accès aux droits au sein du point d'accès aux droits
- Favoriser l'accès à l'accueil de loisirs des enfants vivant sur le quartier du BLC par la mise en place d'une navette gratuite accueil de loisirs/BLC
- Développement de permanences d'accès aux droits à destination des habitants du Bourg le Comte
- Développer le programme de réussite éducative en proposant une offre éducative combinant ateliers et rdv et en assurant le transport des familles et des enfants pour l'accès aux rdvs ou ateliers
- Favoriser la dynamique associative par la mise à disposition gratuite de la maison de quartier
- Favoriser le lien social par la mise à disposition gratuite de locaux aux habitants (maison de quartier)
- Le Pôle Solidarité et Citoyenneté par son offre à destination des usagers est vecteur de solidarité et de cohésion urbaine

Le coût annuel du contrat de Ville pour 2019 est estimé à hors politique de droit commun est de **76 000 €** en fonctionnement.

- **Actions sportives :**

La ville entend encourager la pratique sportive, notamment en direction des jeunes, en proposant des manifestations sportives et en mettant à disposition des équipements pour la pratique sportive.

- Les journées "Le sport Ma Santé" scolaire et public (mai)
- Le triathlon scolaire (juin)
- Activités sportives "Un Eté à Bernay" (juillet et août)
- « Tout Bernay Court » en co-organisation avec le Sporting Club de Bernay (octobre)

- « Bernay Scintille » : Laser game, tournois sportifs, animation Téléthon (décembre)

Le coût estimé de l'ensemble des manifestations gratuites est de **25 000 €**.

Favoriser l'accès à des équipements sportifs de qualité dans tous les quartiers de la ville et créer des espaces dédiés à la pratique libre sont essentiels pour la ville au même titre que promouvoir le sport et ses valeurs dès le plus jeune âge. Pour ce faire, la ville investit pour l'entretien, l'aménagement et l'accessibilité des équipements.

Soit un montant total pour 2019 des actions de la ville menées en direction de la solidarité, de la jeunesse et de l'insertion des populations fragilisées de 1 714 672, 79 € TTC, hors budgets PRE.

DÉLIBÉRATION :

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1111-2

VU l'avis favorable des membres de la 5^{ème} commission « Administration générale, Finances et de Economie » du lundi 07 décembre 2020.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL, DÉCIDE A L'UNANIMITÉ :

- **DE PRENDRE ACTE** du rapport retraçant les actions de Développement Social et les conditions de leur financement pour l'année 2019 au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 14/12/2020,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

